Nations Unies



S/PV.7103



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7103e séance

Mardi 28 janvier 2014, à 10 heures
New York

Président :	Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein	(Jordanie)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	Mme King
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Sherman
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2013/787)

14-21862 (F)









La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2013/787)

Le Président (*parle en arabe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/54, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, le Chili, les États-Unis d'Amérique, la France, la Lituanie, le Luxembourg, le Nigéria, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et le Tchad.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/787, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2134 (2014).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Compte tenu de la nécessité de renforcer d'urgence la présence des forces de maintien de la paix en République centrafricaine, nous avons appuyé l'adoption de la résolution 2134 (2014), qui approuve notamment le déploiement d'une opération de l'Union européenne pour venir en aide à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine. Nous espérons que la mission européenne viendra étayer de manière efficace la contribution de la communauté internationale à la stabilisation de la situation politique et sociale et à la protection de la population civile dans le pays.

Compte tenu du rôle directeur que joue le contingent de maintien de la paix de l'Union africaine, et sachant que celui-ci a déjà reçu l'aval du Conseil de sécurité, nous estimons qu'il aurait été normal et logique que Bruxelles conclue un accord officiel avec l'Union africaine avant l'adoption de la résolution 2134 (2014). Malheureusement, tel n'a pas été le cas. De fait, lorsqu'il se prépare à prendre de telles décisions, le Conseil de sécurité doit être en possession de toutes les informations nécessaires concernant les paramètres de la coopération future et de la répartition des tâches entre les opérations de maintien de la paix et la République centrafricaine.

Le règlement de ces questions permettra d'améliorer considérablement l'efficacité des activités de l'Union africaine et de normaliser la situation dans le pays. En conséquence, nous espérons que Bruxelles mènera à bien toutes les procédures d'accord nécessaires et réglera les aspects pratiques de sa coopération avec l'Union africaine avant le déploiement effectif de son opération militaire.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting (Union européenne) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne, et je vous remercie de m'avoir invité à participer à cette séance importante du Conseil de sécurité.

Je voudrais tout d'abord féliciter le Conseil de sécurité pour l'adoption unanime de la résolution 2134 (2014) sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), qui contient aussi un mandat pour une

opération militaire de l'Union européenne dans ce pays en crise.

L'Union européenne salue l'action de l'Union africaine, à travers le déploiement rapide de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et le soutien apporté à celle-ci par l'opération française Sangaris, conformément à la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité. Ces efforts conjugués ont permis des progrès sur le plan de la sécurité qu'il convient de consolider, condition indispensable au retour de la stabilité dans le pays.

Dans ce contexte, le Conseil Affaires étrangères de l'Union européenne a marqué son accord politique le 20 janvier dernier sur la perspective d'une opération militaire en République centrafricaine en soutien de la MISCA et des forces françaises et a approuvé le concept de gestion de crise à cette fin. L'autorisation de cette opération par le Conseil de sécurité dans la présente résolution permettra l'établissement et le déploiement rapides de cette opération.

Le but essentiel de cette mission européenne serait de contribuer, en liaison avec la MISCA, aux efforts régionaux et internationaux de protection des populations les plus menacées et de faciliter les mouvements des acteurs civils. Cela créera les conditions de sécurité propices à la fourniture d'une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. Contribuant à assurer la sécurité de Bangui, l'opération européenne permettrait à la MISCA et aux troupes françaises de se déployer progressivement dans les provinces. Cet objectif prend entièrement en compte la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité et le mandat qui y est accordé à la MISCA.

L'Union européenne souligne l'importance d'une coordination étroite avec les partenaires, notamment les autorités centrafricaines, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'ONU et la France, afin d'assurer une bonne coopération et la complémentarité des efforts en cours en vue de restaurer la stabilité en République centrafricaine.

L'Union européenne appelle à la poursuite de la mobilisation de la communauté internationale en faveur de la République centrafricaine, en particulier dans le contexte de la conférence des donateurs sur la MISCA, qui se tiendra à Addis-Abeba le 1er février 2014 à l'invitation de l'Union africaine. Toute action de l'Union européenne en République centrafricaine cadre dans son approche globale de la situation sur le plan humanitaire, sécuritaire et de l'aide au développement. Ainsi, la réunion de haut niveau organisée conjointement par la Commissaire européenne, Mme Kristalina Georgieva, et la Secrétaire générale adjointe de l'ONU, Mme Valerie Amos, a mobilisé près de 500 millions de dollars pour l'action humanitaire en République centrafricaine. En outre, l'Union européenne a déjà annoncé une contribution bilatérale de 50 millions d'euros pour le financement de la MISCA.

Premier contributeur d'aide au développement en République centrafricaine, l'Union européenne s'engage à examiner immédiatement, en coordination avec les institutions financières internationales, toutes les mesures qui permettront de reconstruire l'État et de prévenir une aggravation des effets de la crise sur les populations. L'Union européenne s'engage à étudier dès à présent les modalités d'un engagement dans les domaines de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité. Elle prévoit par ailleurs de reprendre ses projets de coopération dès que les conditions de sécurité le permettront, afin de contribuer pleinement à la reconstruction de la République centrafricaine.

L'Union européenne lance un appel pressant aux membres de la communauté internationale à apporter une réponse substantielle aux besoins de base de la population centrafricaine dans le cadre d'une approche globale, articulant étroitement l'aide d'urgence et l'aide au développement, et coordonnée entre les acteurs humanitaires et du développement et les institutions financières internationales.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.